

Caisse d'aide à la santé

● (1602)

[Traduction]

J'ai l'impression que certains des députés qui prendront la parole aujourd'hui sur cette question de financement en profiteront pour tenter de nous aider, si je puis m'exprimer ainsi, en nous donnant leur avis sur les postes du secteur de la recherche médicale où il serait possible de réduire les subventions, et sur ceux où il faudrait absolument éviter de le faire.

Jetons un coup d'œil sur la situation du secteur de la recherche médicale au Canada. En gros, on peut dire que les chercheurs peuvent obtenir des fonds de deux organismes fédéraux. Le plus important et le plus connu est, bien sûr, le Conseil de recherches médicales, dont le budget pour l'année en cours avait d'abord été fixé à \$60,002,000 dans le budget principal mais a été augmenté de trois millions de dollars en juin dernier, ce qui représente un accroissement de 11 p. 100 par rapport à la précédente année financière, soit 1977-1978, donc un accroissement sensible. Toutefois, lorsqu'il a fallu restreindre les dépenses dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, j'ai malheureusement dû réduire de \$500,000 le budget de base du Conseil pour 1979-1980. C'est vraiment là un montant minime. Des négociations sont en cours avec le Conseil du Trésor pour établir quelle sera l'augmentation réelle des fonds qui seront accordés au Conseil de recherches médicales pour 1979-1980. Jusqu'à maintenant, je suis satisfaite de la position du gouvernement quant à l'augmentation du budget de cet organisme.

Je suis également fort heureuse du fait que le cabinet étudie actuellement la possibilité de rendre stable le budget du Conseil de recherches médicales pour assurer que le niveau de la recherche médicale au Canada sera maintenu, et j'espère avoir sous peu de bonnes nouvelles à vous communiquer à ce sujet.

Quant à l'autre organisme fédéral auquel les chercheurs du secteur biomédical peuvent s'adresser pour obtenir des subventions, il s'agit de ce que nous appelons en anglais dans notre jargon le NHRDP, c'est-à-dire le programme de recherche et de développement en matière de santé nationale qui relève de mon ministère. Pour l'année financière en cours, nous avions d'abord établi à douze millions de dollars le budget de ce programme. Malheureusement, j'ai dû le réduire de deux millions. J'espère, et je tiens à le signaler, que cette réduction de deux millions de dollars sur douze millions ne se répercutera pas sur les subventions et les contributions du Programme de recherche et de développement de la Santé nationale, mais plutôt sur ses frais généraux.

Il y a lieu de féliciter le Conseil de recherches médicales de l'excellent travail qu'il accomplit pour maintenir au strict minimum ses frais d'administration. J'aurais aimé avoir les chiffres sous les yeux, mais je pourrai y revenir plus tard au cours du débat. Je voudrais signaler, en particulier, le fait que tous les membres du Conseil de recherches médicales, soit quelque 150 personnes, et les spécialistes qui siègent aux comités d'évaluation, lesquels sont chargés d'attribuer des fonds aux projets de recherche présentés, travaillent à titre purement bénévole. Cela est vraiment remarquable, surtout si l'on songe aux nombreuses sociétés de la Couronne ainsi qu'aux sociétés publiques et privées qui versent des honoraires journaliers à leurs membres. Les membres du Conseil de recherches médicales ne sont pas rémunérés, et je tiens à le signaler à tous les autres Canadiens, parce que leur contribu-

tion à la recherche médicale qui se fait chez nous est, à mon avis, remarquable.

J'espère amener le programme de recherche et de développement de mon ministère à prendre exemple sur le Conseil des recherches médicales et à réduire au maximum ses frais généraux. Je dirai cependant que si ce programme a des frais généraux relativement élevés, il est quand même soumis aux conditions fixées par le vérificateur général et à notre propre contrôle comptable en ce qui concerne les diverses subventions et contributions.

Je terminerai en disant que de 1966 à 1978, les fonds destinés à la santé ont atteint le but fixé, celui de fournir à l'échelle nationale les moyens nécessaires à la formation d'un nombre suffisant de professionnels de la santé pour satisfaire la demande présente et prévue. Ils ont également équipé les provinces et les territoires d'installations médicales magnifiques et d'excellente réputation, hôpitaux et laboratoires par exemple, qui ont été implantées un peu partout au Canada.

Pour en terminer donc avec mon exposé de deuxième lecture de ce bill tendant à abolir deux ans plus tôt que prévu la Caisse d'aide à la santé, permettez-moi d'offrir au monde médical et plus spécialement au monde biomédical mes meilleurs vœux pour une expansion continue. Avec les ressources fournies par le contribuable nous avons jeté les bases d'un bon réseau d'établissements pour l'ensemble du pays. C'est très important, et tel était le but de cette caisse. Merci, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je reste pantois devant la désinvolture avec laquelle le ministre a défendu au nom du gouvernement ce bill plutôt miteux. Elle a l'air de dire que la recherche médicale est en meilleure situation que jamais, et que vraiment il n'y a pas de problèmes en ce domaine.

Permettez-moi de citer ce que disait le Dr. Jacques Genest, directeur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, la ville même du ministre:

Aucun pays occidental n'a traité aussi pitoyablement la recherche biomédicale...

● (1612)

Cela ne confirme pas ce que le ministre vient de nous dire. Mais d'après lui, à cause de cette politique, de 300 à 500 chercheurs médicaux ont perdu leur emploi dans cette course serrée aux subventions. Je me demande pourquoi le ministre n'est pas en mesure de nous l'expliquer si tout va si bien dans le domaine de la recherche.

Selon le Dr. Genest, l'insécurité professionnelle a anéanti toute motivation chez les jeunes médecins dont la formation nécessite cinq années d'étude et qui doivent en passer quatre ou cinq autres à se spécialiser dans la recherche.

Ces déclarations d'une personne qui a consacré toute une vie à la recherche viennent contredire ce que le ministre a essayé de nous faire croire. Dans son discours, elle a fait état des fonds appréciables consacrés à la santé bien qu'elle cherche à les réduire. C'est une attitude assez contradictoire. Et la contradiction doit avoir une fin, monsieur l'Orateur, le ministre ne peut se permettre de vanter puis de critiquer cette caisse. Ou bien la Caisse est utile et mérite qu'on la maintienne ou bien elle est inutile et doit disparaître. D'après elle, la Caisse est utile et doit néanmoins disparaître. Je ne com-